



*Association Cantonale  
Jurassienne de Gymnastique*

## **CAHIER DES CHARGES**

### **Coupe Jurassienne de Gymnastique**

**Cracks/Minis**  
(garçons, filles, mixtes)

**Actives/Actifs**

Abréviations :

Association Cantonale Jurassienne de Gymnastique	ACJG
Comité Central	CC
Comité Technique	CT
Comité d'Organisation	CO
Société Organisatrice	SO
Coupe Jurassienne	CJ

---

### **Table des matières :**

1. But
2. Généralités
3. Obligations du CO
4. Obligations du CT
5. Prescriptions financières de la SO
6. Dispositions finales

## **1. BUT DU CAHIER DES CHARGES**

Le cahier des charges pour l'organisation d'une manche de la CJ sert aux préparatifs et au déroulement de la manifestation.

Ayant pris connaissance du cahier des charges, la SO informe le CC de l'ACJG des infrastructures qu'elle possède (terrains, salles, locaux, installation sportive, matériel).

## **2. GENERALITES**

### **2.1 Attribution**

Sur proposition du CT et du CC, l'assemblée des délégués de l'ACJG est compétente pour l'attribution d'une manche de la CJ.

La date de la manifestation est fixée par la SO d'entente avec les CC et CT de l'ACJG.

### **2.2 Les responsabilités**

La SO assume la responsabilité financière d'une manche de la CJ pour les actives/actifs, ou quand toutes les catégories sont réunies.

L'ACJG assume la responsabilité financière d'une manche de la CJ pour les cracks et les minis, seuls.

Le CO est responsable de la manifestation envers les CC et CT de l'ACJG.

Le cahier des charges fait foi. Il est signé en deux exemplaires par les parties concernées (1 exemplaire à l'ACJG, 1 exemplaire à la SO).

### **2.3 Les exigences des CC et CT**

Le CC en accord avec le CT, désigne une personne ou plus, qui assume le domaine technique de la manifestation et la liaison avec le CO. Celui-ci la convoque en cas de besoin.

Les CC et CT sont compétents pour conseiller le CO dans les tâches administratives, financières et techniques.

## **3. OBLIGATIONS DU CO**

- La mise à disposition de terrains, des salles et des locaux (vestiaires, WC, abri en cas de pluie).
- L'installation de sonorisation, si nécessaire.
- La mise à disposition d'un local pour le bureau des calculs.
- La fourniture et l'installation du matériel pour le déroulement de la manche.
- La mise à disposition du personnel selon demande du CT et d'un poste de samaritains
- La subsistance et les boissons.
- L'envoi aux sociétés du bulletin de commande pour les repas (facultatif).
- L'organisation de la proclamation des résultats (d'entente avec le CT).
- Le CO doit, d'entente avec le CC de l'ACJG veiller aux exigences des partenaires officiels de celle-ci concernant le sponsoring.

#### **4. OBLIGATION DU CT**

Le CT assume le domaine technique de la manifestation avec la participation de la commission coupe.

- Les prescriptions (règlements) et les directives pour les concours.
- L'envoi des documents précités et la remise des bulletins de versement de l'ACJG.
- La réception des inscriptions.
- La recherche et l'orientation aux juges et aides.
- L'établissement des feuilles de concours ou de matchs.
- L'horaire, l'emplacement, le déroulement des concours ou des matchs.
- Les directives au sujet du matériel et des installations selon liste établie.
- La vérification de l'emplacement de la manifestation (terrains, salles, matériel).
- Les relations avec les médias (presse, radio).
- La proclamation des résultats (d'entente avec le CO).

#### **5. PRESCRIPTIONS FINANCIERES**

A la charge de la SO, manche pour actifs/actives ou toutes catégories réunies.

- Les installations (terrains, salles, locaux, sanitaires).
- L'installation de sonorisation, si nécessaire.
- L'installation de chronométrage, si nécessaire.
- La fourniture du matériel pour les concours ou les matchs.
- La subsistance et les boissons pour les juges et les aides.

#### **6. DISPOSITIONS FINALES**

Tout litige lors d'une manche est réglé par le responsable de la dite manche et ses décisions sont sans appel.

Le CO et/ou le CT ne peuvent apporter de modifications et/ou d'adjonctions au présent cahier des charges sans en référer au CC de l'ACJG et sans l'accord écrit de ce dernier.

Association Cantonale Jurassienne de Gymnastique

Président(e)

Secrétaire

## Cahier des charges de la Coupe Jurassienne

---

L'organisation d'une manche de la CJ est confiée à la société :

.....

Discipline : .....

La date de la manche : .....

Le lieu de la manche : .....

Au nom de la société : Le président ou la présidente : .....

Le président ou la présidente du CO : .....

Au nom de l'ACJG : Le président ou la présidente du CC : .....

Le président ou la présidente du CT : .....

Le/la responsable de la Commission : .....

Accepté le : .....